

Résumé

Ce volume 2 décrit les principes, étapes et règles du levé de l'information cartographique. Il illustre l'utilisation des outils et fonds cartographiques dans un cas concret, celui de la cartographie du Pays-Fort dans le département du Cher.

Afin de pouvoir mettre en œuvre la démarche décrite ici, le cartographe phytosociologue devra disposer de la carte des physionomies et de la carte des enveloppes écologiques, dits fonds cartographiques, ainsi que des catalogues décrivant les différentes unités de végétation. La démarche cartographique se fait en 3 opérations : la qualification terrain ou *in situ*, l'extrapolation au bureau ou la qualification ex situ et la vérification terrain.

L'effort cartographique est porté sur les cellules paysagères auxquelles sont associées des communautés végétales. Les cellules paysagères s'inscrivent dans des séries et géoséries de végétation qui permettent de définir la ou les végétations potentielles. En raison des difficultés d'interprétation des potentialités végétales pour les milieux fortement anthropisés, le levé de l'information est différencié en fonction des grands types d'occupation du sol : milieux naturels et semi-naturels, milieux cultivés et milieux artificialisés.

Le plus souvent, le cartographe délimite des unités de type surfacique en s'appuyant sur la carte des physionomies, et au besoin en effectuant des opérations de découpe ou de fusion de polygones. Il peut aussi délimiter des unités de type linéaire, pour les végétations de cours d'eau, de vallons ou de barres rocheuses, ou des unités de type ponctuel afin de signaler la présence d'un élément patrimonial.

Mots-clés

carte, cartographie, cellule paysagère, délimitation, extrapolation, fond, habitat, levé, qualification, rattachement, relevé, série, végétation, vérification